



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 15/2007

Vevey, le 31 mai 2007

Château de l'Aile

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité a pris acte d'une lettre d'intention émanant de la société Socora Holding et proposant de racheter le Château de l'Aile pour un montant de deux millions. Une délégation a rencontré deux de ses représentants, nonobstant le fait que ce dossier n'est plus entre nos mains, mais entre celles des électeurs veveysans.

Après examen rapide de la proposition et à l'issue de cette rencontre, la Municipalité réaffirme son soutien au projet soumis en votation populaire le 17 juin. Elle déplore par ailleurs la manière dont cette nouvelle offre est apparue ainsi que la procédure qui a amené ses promoteurs à la concrétiser. La Municipalité n'a en effet pas été approchée pour fournir le dossier de vente, n'a pas été sollicitée pour organiser une visite des locaux, et n'a pas été approchée pour finaliser l'offre d'achat. De plus, alors qu'un acquéreur se doit en principe de respecter une certaine discrétion au moment de négocier avec le propriétaire pour finaliser son offre, les promoteurs ont pris la décision d'envoyer spontanément leur dossier à tous les médias romands. L'ensemble de ces faits ne peut que nous laisser subodorer que cette annonce s'inscrit dans la campagne de votation en cours beaucoup plus qu'elle n'exprime une volonté stratégique de développement immobilier à Vevey pour la société Socora.

Le fait que l'offre parvienne si tard et qu'elle intervienne à un moment où elle court-circuite un processus démocratique met en cause le comportement éthique de ses auteurs.

Dans les faits, les promoteurs de Socora Holding n'ont pas été en mesure de fournir un programme des travaux qui permette à la Municipalité de vérifier leurs intentions quant au respect des exigences des Monuments historiques. D'autant plus que l'architecte qu'ils souhaitent mandater pour cette restauration n'a pas encore commencé à élaborer un devis estimatif. Le chiffre articulé d'environ 15 millions d'investissement montre bien leur intention de se limiter à une restauration qu'on peut qualifier d'«au rabais», ce qui leur permet dès lors de faire une meilleure offre d'achat.

Le flou et l'imprécision de cette proposition lui enlèvent toute crédibilité. Il n'y aucune garantie que, en cas d'échec du projet municipal, nous puissions aboutir à un accord avec la société Socora. Par ailleurs, le discours tenu par ses représentants lors de la rencontre avec la délégation municipale diverge en plusieurs points de ce qu'ils ont déclaré par la suite au quotidien 24 Heures.

La Municipalité souhaite également profiter de cette occasion pour préciser un point particulier du préavis qui a été critiqué comme étant peu étayé. Il y est écrit que M.Grohe s'engage à étudier le financement d'une manifestation ou d'un événement culturel en relation avec les

besoins de la ville de Vevey. Nous tenons à préciser que le montant de cet engagement est connu: il s'agit d'une somme de 1 million qui sera affectée au profit d'un événement culturel se déroulant à Vevey et d'une somme d'un demi-million versé à la Ville de Vevey à titre de participation au réaménagement du Jardin du Rivage. Ces précisions prouvent une fois encore les bonnes intentions de M.Grohe à l'égard de la Ville de Vevey.

Dans l'état du dossier, l'offre de Socora Holding ne supporte pas la comparaison avec celle de M. Grohe et de Projet109 que nous considérons comme étant la meilleure pour Vevey et ses habitants.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire


Laurent Ballin




P.-A. Perrenoud

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 31 mai 2007